



*Projet*

# Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) (Test COVID-19 en cas de renvoi ou d'expulsion)

## Prorogation du ...

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu le message du Conseil fédéral du 3 juin 2022<sup>1</sup>,  
*arrête:*

I

La loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration<sup>2</sup> est modifiée  
comme suit:

La durée de validité de l'art. 72 est prolongée jusqu'au 30 juin 2024.

II

<sup>1</sup> La présente loi est déclarée urgente (art. 165, al. 1, de la Constitution [Cst.]<sup>3</sup>). Elle est sujette au référendum (art. 141, al. 1, let. b, Cst.).

<sup>2</sup> Elle entre en vigueur le ... [lendemain de son adoption] et a effet jusqu'au 30 juin 2024.

<sup>1</sup> FF 2022 1359

<sup>2</sup> RS 142.20

<sup>3</sup> RS 101

